

### PREMIERE PRISE DE CONTACT

Les partenaires sociaux se sont retrouvés ce mardi 16 mars pour la première séance de négociations de salaire 2021.

La majeure partie du temps a été consacrée à la présentation par la Direction des éléments chiffrés économiques et sociaux servant de base à la négociation.

Comme la **CFE-CGC** l'avait demandé, la Direction tiendra compte des bons résultats économiques de l'année 2020.

A ce stade, elle n'a pas fermé la porte à l'attribution d'une Augmentation Individuelle, sans toutefois en préciser la forme et les conditions.

Lors du tour de table, la **CFE-CGC** a réaffirmé ses positions :

- Une juste rémunération des efforts accomplis par chacun lors de cette année 2020 tellement compliquée
- Une Augmentation Individuelle basée sur des éléments reconductibles.

En outre la **CFE-CGC** a demandé la communication :

- De l'intégralité de la matrice de rémunération 2020 des cadres
- Des niveaux de salaire mini et maxi pour chaque Grade.

**La prochaine séance de négociation est prévue mardi 23 mars.**

D'ici là, n'hésitez pas à contacter un membre du bureau (cf liste ci-dessous) pour tout complément d'information.

Durant ces négociations de salaire la CFE-CGC continuera de défendre les intérêts des techniciens, des agents de maîtrise et des cadres.

Contacts : Muriel Bagieu - François Descamps – Thierry Leroy – Xavier Duriez – Frédéric Bouvier  
[cfe-cgc-roquette@orange.fr](mailto:cfe-cgc-roquette@orange.fr)